

VINCIALE

illet 1900.

... \$ 5,000,000.00  
 ... \$ 4,500,000.00  
 ... \$ 40,646,000.00

confiés à son départe-  
 Censeurs, ces messieurs  
 rapport avec tels dépôts.  
 ses actionnaires lors de  
 ses directeurs.

LAPORTE

ral.

TU

Censeurs

CAU

Québec.

es de Québec, d'Ontario  
 Prince-Edouard.



RAS LIMITÉE



ette marque  
 mmerce qui  
 mprimée sur  
 ue baril est  
 a garantie et  
 garantie de  
 e épicer que  
 contenu est  
 la melasse  
 plus renom-  
 du monde  
 er.

s la Vendent

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

Abonnement payable d'avance.

Canada—Excepté cité de  
 Québec..... 1.00  
 Cité de Québec et pays  
 étrangers..... 1.50  
 Pour les Sociétaires de  
 la Coopérative Fédé-  
 rée de Québec..... 75c.

Tarif des annonces 12c. la ligne  
 Annonces classifiées 25 mots, 50  
 sous par insertion, plus un sou  
 par mot additionnel au-dessus  
 de 25 mots, minimum, 50 sous.

Pour abonnement et annon-  
 ces écrire au "Bulletin de la  
 Ferme", Limitée, 111 Côte de  
 la Montagne, (Édifice Morin),  
 Québec, Case postale 129—  
 Tél. 2-4297.

## LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès



ADMINISTRATION

111, CÔTE DE LA MONTAGNE, QUÉBEC.

RÉDACTION

114, RUE ST-PAUL-EST, MONTRÉAL.

RÉDACTION ET COLLABORATION

Cette revue est consacrée aux  
 intérêts de la ferme et du foyer  
 rural.

Elle est rédigée par un comi-  
 té de techniciens et de prati-  
 ciens agricoles assistés de colla-  
 borateurs occasionnels et de  
 correspondants de diverses ins-  
 titutions agricoles. Toute col-  
 laboration est sujette au con-  
 trôle du directeur.

La correspondance concernant  
 la rédaction doit s'adresser au  
 Directeur du "Bulletin de la  
 Ferme", Case postale 326,  
 Montréal.

ORGANE OFFICIEL DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

Volume XIV

LE 15 AVRIL 1926

Numéro 15

Page de la Coopérative Fédérée de Québec.

## L'industrie des conserves

Les fabricants de la province de Québec  
 fonderont prochainement une association

L'industrie des conserves, dans notre province, lutte contre les produits étrangers et ceux de fabrication domestique; les fabricants ont à cœur de ne préparer que des conserves de qualité supérieure et ils fonderont prochainement une association dans le but de se mieux connaître et de fabriquer des produits uniformes. C'est ce qui ressort des opinions qui ont été exprimées, au cours d'une importante réunion des fabricants de conserves des districts de Montréal et Trois-Rivières, tenue à l'hôtel Viger, ces jours derniers.

M. J.-H. Lavoie, chef du service de l'horticulture de la province de Québec, présidait les délibérations de l'assemblée.

Les fabricants ne veulent pas former un trust, mais ils désirent s'associer afin de s'entendre pour la vente de leurs produits dans les meilleures conditions possibles. Ils espèrent qu'en s'unissant ils trouveront le moyen d'acheter à meilleur compte ce dont ils ont besoin, de réduire le coût de la fabrication et d'améliorer leurs méthodes de mise en conserve.

## CAMPAGNE D'ÉDUCATION

On sent aussi le besoin de faire une campagne d'éducation en faveur des produits de la province de Québec. Il faut que le consommateur et le marchand se rendent compte que les conserves de chez nous sont supérieures à la plupart des produits étrangers et qu'ils comprennent bien qu'ils ont avantage à contribuer à la prospérité des nôtres.

Inyité à prendre la parole, M. J.-Arthur Pâquet, président du conseil exécutif et gérant-général de la Coopérative Fédérée de Québec, a insisté sur l'importance d'une bonne classification des produits.

Il croit que de puissantes fabriques bien outillées remplaceront avant longtemps toute la fabrication à domicile et que tous les fabricants finiront probablement par confier la vente de leurs conserves à la Coopérative Fédérée. Il recommande de ne pas trop augmenter le nombre des fabriques afin que les produits soient uniformes et puissent se vendre plus facilement à l'étranger ou sur le marché local.

La Coopérative Fédérée vend les produits de plusieurs fabriques. M. J.-T. Lassonde, de Boucherville, a suggéré que des octrois soient accordés aux fabricants, suivant la qualité de leurs produits.

La création de variétés de légumes et de fruits qui conviennent à notre sol, et l'achat en coopération ont été recommandés, à plusieurs reprises, comme moyens d'uniformiser la production et de diminuer le coût de revient.

Tous les fabricants cherchent à se perfectionner et l'association, en centralisant leurs efforts, sera d'un appoint considérable pour assurer le progrès de leur industrie.

R. M.

## L'industrie à la campagne

La fabrication des conserves alimentaires progresse rapidement. Ceux qui s'occupent de promouvoir cette industrie de nos campagnes sont satisfaits des résultats obtenus, au cours de la dernière année, mais ils s'attendent à un développement encore plus considérable en 1926.

M. J.-E. Grisé, instructeur du ministère provincial de l'agriculture pour la fabrication des conserves, a déposé, devant la Législature, un rapport très encourageant.

Il dit que l'an dernier, la production des conserves domestiques s'est élevée à 600,000 boîtes, représentant plus de \$75,000; les 27 fabriques subventionnées par le ministère de l'Agriculture ont mis sur le marché 86,000 caisses de conserves, valant plus de \$275,000.

D'après M. J.-E. Grisé, les fabriques pourront facilement tripler leur production, au cours de la prochaine saison.

Il va s'en dire que les cultivateurs comprennent de mieux en mieux les avantages multiples qu'il y a pour eux de développer leur culture maraîchère, afin d'alimenter leurs fabriques locales de conserves et augmenter d'autant leur revenu.

Les fabricants ont fait un profit substantiel l'an dernier et ils ont presque tous augmenté les prix payés aux cultivateurs pour leurs produits.

Un des fabricants a payé les prix suivants: tomates, \$20.00, la tonne; blé d'Inde, \$30.00; fèves en cosses, \$60.00; l'année précédente, les prix, pour les mêmes produits, avaient été de \$15.00, \$18.00 et \$50.00 respectivement.

Plusieurs fabriques subventionnées sont à base coopérative, notamment celles de St-Césaire, de St-Guillaume, de Sainte-Marie-Salomée, de Verchères, de Pierreville et St-François-du-Lac.

La Coopérative Fédérée de Québec, à laquelle ces fabriques coopératives sont affiliées, surveille la classification de leurs produits dont elle dispose ensuite aux plus hauts prix possibles.

Les conserves de choix sont vendues sous la marque "FÉDÉRÉE" celles de qualité régulière (standard) portent la marque "ROSE-MARIE".

Plusieurs nouvelles fabriques seront organisées, au cours de la présente année. Quelques-unes prépareront des conserves de blé d'Inde et de pois verts, en plus des tomates, haricots et fraises qui ont été les principaux produits mis en conserves jusqu'à présent.

Il n'y a pas le moindre doute que les cultivateurs agrandiront leurs champs de culture maraîchères et obtiendront un revenu bien supérieur à ce que pourrait leur rapporter la culture exclusive du foin et des céréales.

Comme le choix des produits à mettre en conserve et les opérations de la fabrication sont soigneusement surveillés par des inspecteurs compétents et responsables, — M. Grisé le note dans son rapport — nous sommes certains que la qualité de ces conserves est généralement supérieure à tout ce qui nous vient du dehors de la Province.

Consommons nos produits et contribuons à la prospérité des nôtres, au lieu d'envoyer notre argent à l'étranger en acceptant les conserves que nous fournit le commerce d'importation et qui ne valent pas celles de chez nous.

R. M.

## Ne donnez pas votre argent en échange de belles paroles

Fidèles au programme que nous avons toujours suivi, dans le but de rendre aux cultivateurs tous les meilleurs services possibles, nous ne perdons pas une occasion de signaler à leur attention ce qui peut leur être utile et nous nous faisons un devoir de les mettre en garde contre tout ce qui serait de nature à leur causer quelque préjudice.

Nous nous efforçons de les faire bénéficier de toutes les expériences pratiques, dans les divers domaines de l'agriculture, et de leur transmettre les enseignements que la science agricole nous apporte.

Lorsque nous voyons un danger quelque part, nous nous efforçons de donner l'alarme afin que chacun prenne les mesures nécessaires pour se protéger.

À plusieurs reprises nous avons entendu dire que des agents-vendeurs d'une honnêteté chancelante, ou, le plus souvent, profondément malhonnêtes, faisaient des ravages dans les campagnes; nous sommes au nombre de ceux à qui de gros prometteurs ont tendu des pièges et nous sommes informés que ces voleurs déguisés continuent de faire des victimes.

C'est pourquoi, nous croyons opportun de répéter l'avertissement que nous avons déjà donné.

"Méfiez-vous des agents-qui parcourent les campagnes. N'ouvrez votre porte qu'à ceux dont l'honnêteté ne fait aucun doute.

Ne donnez pas votre argent en échange de belles paroles.

Si vos moyens vous permettent de vous payer le luxe d'un piano, d'un gramophone ou d'un radio, achetez-en, c'est très bien, mais n'allez pas croire que vous êtes riches parce qu'un vendeur vous l'a dit.

Ne transigez pas avec un inconnu. Et avant de faire un placement, renseignez-vous auprès de gens d'expérience dignes de confiance."

R. M.

15

15

15